

DELIBERATIONS

L'an deux mil onze, le sept octobre, à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de François GAUTHERON, Maire, pour délibérer des questions suivantes.

Etaient présents : Mr GAUTHERON François, Mr DAIGNOT Bernard, Mr DESMARD Olivier, Mr ROBIN Jean-Luc, Mme PICARD Sylvie, Mr OYON Jean-Louis, Mlle BLASZCZYK Josiane, Mme BLOT Séverine et Mr MILLEROT Emmanuel

Etaient absents : Mr BISSONNIER Dominique (procuration à Mr DAIGNOT), Mme ROUGET Nathalie (procuration à Mr GAUTHERON), Mr JEANDAUX Christophe (procuration à Mlle BLACZCYK), Mme BOUAOUIT Geneviève et Mme BOILEAU Patricia

Secrétaire de séance : Mr DAIGNOT Bernard

La séance a été publique.

* * * * *

Le procès-verbal de la dernière séance est adopté à l'unanimité.

2011 / 122 TRESORERIE

Au 6 octobre 2011 la trésorerie disponible sur le compte de la Commune au Trésor public s'élevait à 276 672 €. Ce chiffre s'entend après règlement de toutes les factures dues à fin septembre et paiement de toutes les cotisations de septembre. Il faut y ajouter les règlements en attente, sans dépenses en contrepartie : PRV Ouche Poulet 24 K€, FISAC Multiservices 46 K€, Région logement Laumain 33 K€, solde Nièvre Aménagement 29 K€, VRD Usage 12 K€ soit 144 K€ au total, auxquels s'ajoutent 27 K€ de récupération de TVA 2009 à refacturer. La Trésorerie disponible est donc d'environ 421 K€

2011 / 123 CONTROLE BUDGETAIRE

Le Maire présente les éléments du contrôle budgétaire disponibles au 06/10/2011, soit à 77 % du déroulement de l'exercice :

- Les dépenses de fonctionnement enregistrées s'élèvent à 329 875 €, soit 65 % des dépenses budgétaires prévues au budget primitif à 509 870 €. L'analyse détaillée des postes ne fait apparaître aucun dépassement significatif.

- Les recettes de fonctionnement réenregistrées s'élèvent à 442 601 €, soit 67 % des recettes budgétées à 660 014 €. Un retard d'un mois est constaté sur les versements des contributions de l'Etat et de la CCSN, ce qui est normal.

- Sur le budget d'investissements on observe d'une part que quelques programmes ont pris du retard (toiture Eglise, chemin Ouche Poulet, plan des rues, salle conseil, aire de jeux, Elodie) et, d'autre part, que des subventions sont toujours en attente (cf. 144 K€ évoqués ci-dessus).

- Au total, on peut penser que l'exercice se terminera sans doute avec un résultat positif vraisemblablement un peu supérieur aux prévisions budgétaires.

2011 / 124 SOUGY HORSE BALL

Le Maire fait part au Conseil d'une demande de subvention exceptionnelle de 3 000 € du club « Sougy Horse Ball » pour l'organisation de deux évènements importants en 2012, de portée Départementale et Nationale.

Le Maire observe que le Club bénéficie, à des conditions financières favorables, des installations du Club équestre, qui ont occasionné des investissements importants de la part de la Commune (bâtiments, manège d'hiver, manège d'été, réfection de la carrière, sable de Fontainebleau, ...).

Il s'agit toutefois de manifestations "exceptionnelles" et le Club est dynamique, même si ses adhérents sont très largement extérieurs à la Commune.

Il propose donc par similitude avec les aides accordées aux autres Associations, une subvention de 500 € pour chacune des manifestations soit au total 1000 €.

Le Conseil valide cette proposition.

2011 / 125 DECISION MODIFICATIVE

Deux ajustements budgétaires sont à réaliser pour permettre de régler certaines dépenses

- En fonctionnement
 - article 6574 « Subventions aux associations / Sougy Horse Ball » + 1 000 €
 - article 6411 « Personnel titulaire » + 1 000 €
 - article 6451 « Cotisations URSSAF » + 2 600 €
 - article 6453 « Cotisations caisses retraite » + 200 €
 - article 022 « dépenses imprévues » - 4 800 €
- En investissement
 - programme 111 «ENP », article 205 + 5 800 €
 - programme 182 «ELF», article 2188 + 5 000 €
 - programme 114 «Cœur de Village 2», article 2031 - 8 800 €
 - programme 118 «Chemin fonds jardins», article 2151 - 1 000 €
 - programme 135 «Signalisation», article 2152 - 1 000 €

Le Conseil valide ces propositions du Maire.

2011 / 126 DCE

La Dotation Cantonale d'Équipement a été attribuée à la Commune à hauteur de 4 731,97 € et affectée aux dépenses de travaux de toiture de l'Église comme prévu par le Conseil.

2011 / 127 TAXE DE PEREQUATION

La dotation de fonds départemental de péréquation des taxes additionnelles (TADM) a été attribuée à la Commune à hauteur de 7 876 € pour 10000 budgétés. Cette perte sera constatée en fin d'examen.

2011 / 128 PROJET ELODIE

Le Maire fait le point de l'évolution du dossier ELODIE

- Plusieurs réunions sont intervenues et de nombreux mails échangés pendant l'été avec l'architecte et la DDT pour préciser, comme prévu, l'avant projet du programme à partir de l'esquisse du concours (après la délibération du 17/06/11 du Conseil qui validait la poursuite

de la procédure décidée par la délibération du 29/04/11, laquelle mandatait le Maire pour signer ce contrat de Maitrise d'œuvre et lancer la phase Avant Projet).

- Des modifications ont du être apportées au projet initial (toiture, variante avec extension de 50 m², isolation phonique renforcée, tribune télescopique 48 sièges, estrade, éclairage scénique, sonorisation) afin d'approcher au plus près le coût total de l'Équipement et de faire les demandes de subventions en conséquence, sans risquer de mauvaises surprises finales. Ce travail a aussi permis d'informer la population de manière aussi transparente et complète que possible (exposition novembre).

- Les contacts réguliers avec la DDT ont également permis de préparer l'instruction du permis de construire et de sécuriser la procédure contre un recours éventuel de tiers (Association APRES ?).

- Les travaux du bâtiment sont passés de 410 000 € (estimation initiale du cabinet WARNANT) à 471 000 € HT auxquels s'ajoutent une extension de 50 m² (107 000 €), un renforcement de l'isolation phonique (100 000 €), une couverture en tuiles (24 000 €) et les équipements scène / éclairage / son / gradins (86 000 €), soit un total de 788 000 € HT de travaux.

Avec les honoraires (120 000 €), les équipements de cuisine (58 000 €), les raccordements aux réseaux (10 000 €) et les imprévus (24 000 €), le coût total du projet s'élève désormais à 1 M€ HT, alors que le montant prévu au budget voté en mars 2011 avait été arrêté à 750 000 € (soit un dépassement de 50 000 € "seulement" si on ne retient pas ultérieurement l'extension de 50 m² et si on supprime la salle de remise en forme).

- Toutes les étapes de ces évolutions significatives ont fait l'objet de mails et notes diffusées régulièrement aux Adjointes, les ajustements techniques et financiers étant l'objet d'un travail quotidien continu durant l'été (ce qui n'a pas facilité la circulation de l'information auprès des conseillers en dehors des mails et courriers dont les Adjointes étaient destinataires). Après l'accord du Conseil du 17/06/2011 de passer à la phase Avant Projet, il était nécessaire en effet que les documents et les chiffres soient prêts pour la rentrée de septembre, échéance à laquelle les demandes de subventions devaient partir au plus tard pour l'exercice 2012.

- L'étape actuelle (dépôt du PC et demandes de subventions) ne préjuge en rien de la décision que le Conseil aura à prendre en décembre 2011, qui pourra se prendre au vu des trois informations essentielles : coût du projet, subventions à attendre, résultat de la consultation des habitants.

- On peut observer à ce sujet que la salle de remise en forme (50 m² : 100 000 €) et l'extension (50 m² : 100 000 €) sont des options qui ne seront confirmées que lorsque seront connues les subventions obtenues ; elles pourront éventuellement faire l'objet d'un phasage dans le temps (la plateforme totale étant réalisée dès maintenant).

- Le financement actuellement prévu (40 % = 400 000 €) conserve parfaitement la participation de la Commune dans l'enveloppe inscrite au budget primitif (450 000 €). Il prévoit des participations significatives du Pays (16 % = 160 000 €), de la CCSN (16 % = 160 000 €), de l'Etat (16 % = 160 000 €), du Conseil Général (6 % = 60 000 €) et de partenaires divers (CAF, ADEME, ...). Ces aides ont fait l'objet d'accord de principe (CCSN) ou d'accueil favorable (Etat, Pays) à l'occasion de plusieurs réunions de présentation et/ou de travail organisées par le Maire cet été, et leur "réalité" devrait se confirmer dans les semaines à venir.

- Une exposition au public sera organisée très prochainement (deuxième quinzaine de novembre), dans laquelle seront fournis, sur une douzaine de panneaux, la totalité des informations disponibles : note de présentation, estimation des travaux, plan de financement, stationnement, rapport spécifique acoustique, gradins télescopiques, plans et perspectives, coupes et façades, notice descriptive, courriers divers, calendrier de l'opération.

- En conclusion, la "procédure de décision et de réalisation du programme ELODIE" après "évaluation du programme", "dossier de financement et de demandes de subventions",

"exposition / débat public", clairement exposée au conseil municipal du 29/04/2011, se déroule rigoureusement comme prévu, avec un retard de 3 mois compréhensible pour une opération relativement complexe... l'important étant que le Conseil Municipal prenne une bonne décision en décembre prochain.

- A signaler que les dépenses enregistrées en 2011, à ce jour, sur l'opération se montent à 10 126,78 € (cabinet WARNANT et tous ses partenaires techniques), auxquels s'ajoutent en 2010 les frais topographiques (1 136 €), géotechniques (2 332 €) et d'annonces légales (786 €) soit un total de 14 380 €, soit encore 1,44% du coût de l'opération, somme relativement minimum pour garantir une décision bien préparée (le gros du travail étant, à ce stade, fourni par la Commune...).

- Le Maire donne lecture d'un courrier du 18/07/2011 de l'Association APRES, qu'il commente, et fait observer que ce document ne contient que contrevérités et affirmations, sans nouveauté particulière. Contrairement aux déclarations de « APRES » sur le travail solitaire du Maire, auquel il est reproché de ne pas associer « APRES » aux réflexions du Conseil, le Maire fait observer que c'est justement ce travail qui permet de préparer soigneusement la consultation du public. Il lui aurait semblé plus préférable que l'Association réponde au questionnaire joint à son courrier du 21 décembre 2010... au lieu de diffuser ces contrevérités destinées à protéger quelques intérêts particuliers contre l'intérêt général.

Le Maire donne alors la parole à la Présidente de l'Association "APRES", présente dans le public, pour qu'elle ajoute d'éventuels commentaires. Mme BOURILLOT n'ayant aucune déclaration à faire, M. CALENCA prend la parole et répète les affirmations et accusations portées dans le courrier de juillet 2011, auquel le Maire confirme ne pas juger utile de répondre, d'autant que son courrier et son questionnaire de décembre 2010 à l'Association APRES sont toujours sans réponse à ce jour. Après un vif débat et des échanges sans utilité pour l'instruction ultérieure du projet ELODIE, le Maire renvoie l'Association APRES à l'exposition très complète et ouverte au public qui aura lieu en novembre prochain, et revient à l'ordre du jour prévu par la séance du Conseil.

2011 / 129 SIOM / DEPOTS SAUVAGES

Le Maire fait le point des relations avec le SIOM et des évolutions constatées au niveau de son fonctionnement

- Après les fiches de poste et le règlement intérieur, c'est le règlement de collecte qui est en cours de mise au point. Le Maire est intervenu pour que le "comportement des usagers" soit équilibré par un "comportement du personnel" qui montre que la relation avec le SIOM doit s'entendre comme un partenariat entre "clients" qui paient un "service" à un "fournisseur" et non une relation usager / service public (et notamment la manipulation avec précaution des containers individuels, l'assistance à la déchetterie, le nettoyage des PAV, etc....)

- La nouvelle collecte en porte à porte des papiers et corps creux, avec les nouveaux camions bi compartimentés, se passe bien (avec des "bavures" ici et là sur des sacs non enlevés) et le taux de refus est à 7 % "seulement", ce qui prouve la qualité du tri fait par les habitants

- Les améliorations sur la déchetterie de Champvert sont en cours

- Par contre les prestations du nouveau contremaitre sont peu convaincantes et ce dossier sera à régler rapidement.

Par ailleurs, une infraction très importante et caractérisée à la réglementation des dépôts « sauvages » aux PAV a été relevée cet été à l'encontre de 2 habitants de la Commune. Elle n'a pu être verbalisée car aucun arrêté de réglementation n'existe. Le Maire propose au Conseil de prendre un arrêté et lit le contenu du projet qu'il propose au Conseil. Le Conseil valide cette initiative et mandate le Maire pour en faire application.

2011 / 130 **ECOLE**

La rentrée scolaire s'est effectuée dans de bonnes conditions avec 79 élèves pour l'ensemble des 4 classes du RPDS (20 en TPS et PS, 13 en MS et GS, 20 en CP / CE1 et 26 en CE2 / CM1 / CM2) qui sont au total animées par 6 enseignants (certains à temps partiel) plus une assistante de vie scolaire et 2 ATSEM qui encadrent les enfants les plus jeunes.

Un aménagement des horaires de Mme de SOUSA a été effectué pour assurer la garde des enfants entre 13h35 et 13h50.

Le Conseil donne par ailleurs son accord pour que le copieur actuellement en place soit remplacé par un autre plus performant (environ 950 € / an au lieu de 770 € / an actuellement – location et maintenance comprises).

A signaler aussi quelques difficultés rencontrées du fait de divergences d'appréciation entre parents et enseignants sur la façon de gérer les tout petits, qui ont parfois du mal à passer de l'atmosphère "maternelle" aux pratiques un peu plus contraignantes de "l'Ecole" ... (problème réglé avec l'Inspection d'Académie).

2011 / 131 **TARIF CANTINE SCOLAIRE**

Le fournisseur SOGIREST n'a pas augmenté ses tarifs de livraison des repas pour le contrat 2011 / 2012 (2,60 € repas maternelle et 2,70 € repas primaire).

Le Conseil valide donc le maintien du tarif du ticket de cantine à 2,90 €, l'écart permettant de financer un peu les frais d'entretien du bâtiment et du matériel, ainsi que l'électricité, l'eau et les repas en cas d'intempéries.

2011 / 132 **CANTONNIERS**

Le Maire rappelle la note de service du 7 juin à l'ensemble du personnel Communal pour lui confirmer la nécessité d'un comportement respectant les « bonnes pratiques » et la « manière de servir » prévues dans les fiches de poste et le règlement : à ce jour ces recommandations sont globalement respectées.

Un entretien particulier suivi d'un échange de courriers a permis de clarifier la situation auprès de M. ESCRIBANO : la situation est aujourd'hui plus sereine, les dispositions prises sur la prime IAT passée, et à prendre pour la prime IAT future contribuent sans doute à cet apaisement.

L'aptitude de M. RACHEL à conduire le petit véhicule sans permis a été validée par un expert, et il se confirme que cette autonomie de fonctionnement est très "rentable" pour la Commune.

M. CHEMINEAU est toujours en mi temps "thérapeutique", et donc sans aptitude à réaliser de nombreuses tâches nouvelles.

Les travaux à réaliser dans les semaines à venir sont les suivants :

- reprise et extension de l'assainissement pluvial rue du Champ Renard (collecte des maisons "sud" et "ouest")
- consolidation des culées du ponceau du Petit Vivier
- installation d'un nouveau panneau de basket et d'une balançoire neuve au lotissement du bourg
- réparation cinémomètre entrée nord D262
- kitchenette et placards de la salle du Conseil
- têtes d'aqueduc et bordures de trottoir à l'Usage
- saignées sur la voirie pour améliorer l'écoulement pluvial
- curage de fossés et busages ponctuels sur entrée sud du bourg (fourniture buses à la charge des propriétaires riverains).

2011 / 133 COMMUNAUTE DE COMMUNES / EPIC / CTD

Le Maire fait le point des dossiers traités à la CCSN

- Garage FORD : travaux imminents / emménagement avril 2012
- Plusieurs contacts pour les terrains de la ZAC du Four à Chaux (location matériel, pêche et bateaux, matériel médical, DRT Jonction, FrançBonhomme, SOCAP)
- Dossier en attente : l'usine photovoltaïque EDF / l'industrie "bois"
- Dossier nouveau : Groupe Espagnol (cogénération + serres légumes / fruits)
- Chauffage urbain : l'objectif de DALKIA (saison de chauffage 2012 / 2013) devrait être tenu
- Port de la Jonction :
 - restaurant : 109 repas / jour en août, 73 repas / jour en septembre
 - hôtel : remplissage 41 % en août, 70 % en septembre
 - gîtes : 21 % en septembre
 - bateaux : déjà 15 anneaux (beaucoup d'étrangers) réservés à l'année

Donc a priori résultats dépassant les prévisions.

La cale de mise à l'eau (carénage des bateaux) devrait être terminée fin octobre.

- Stade nautique : a priori la saison a été plutôt meilleure qu'en 2010
- Office Tourisme : fréquentation / appels en hausse de 15 %
- Camping : concertation avec la ville sur investissements (roulottes, bungalows) et éventualité DSP (candidature EPIC)
- Golf : consultation en cours pour un green synthétique
- Personnel : technicien et comptable non remplacés pour le moment.

2011 / 134 PAYS NEVERS SUD NIVERNAIS

Le dossier ELODIE est à l'instruction du Pays et une visite du Président du Conseil de Développement à Sougy est programmée prochainement (suite à la double présentation du dossier faite au Pays).

Une ligne de 120 000 € pour les équipements culturels intermédiaires (sur laquelle pourrait être inscrite la participation du Pays) est programmée au budget 2011 du Pays et le budget 2012 poursuivra sans doute cet effort (en rappel : la participation financière du Pays prévue pour le Centre Fresneau est de 640 000 €).

2011 / 135 ACHAT MATERIEL / TRAVAUX

- Le PC de la station de traitement et les logiciels nouveaux de la cyber base sont commandés, l'onduleur de la cyber base est installé, les 2 radiateurs complémentaires de la salle Récréative sont posés, le défibrillateur est posé sur le mur de l'ELF

- Il faut prévoir l'acquisition urgente de quelques matériels pour l'ELF : le conseil valide l'achat d'un lave vaisselle (2 000 €), d'une pompe à bière (400 €) et d'un percolateur / cafetière (300 €). L'acquisition envisagée de 2 planchas (1 100 €) de 3 petits barnum (700 €) et de tables et chaises (Festi'Sougy : 500 €) est reportée au budget 2012.

- Le Conseil valide le rachat du poêle à bois appartenant à Mme VILLERET, installé dans le logement du Multiservices (629 €)

2011 / 136 TRAVAUX LOGEMENT PINSON

Mr et Mme LIORET souhaiteraient que, leur famille devant s'agrandir, la Commune agrandisse le logement qu'ils lui louent (une ou deux pièces). Ils sont prêt à porter le loyer mensuel qu'ils payent actuellement (319 € / mois avec le garage) à 500 € soit une

augmentation de 181 € (soit 2 000 € / an). Ceci permettrait à la Commune d'amortir sur 5 ans un financement d'environ 25 000 €, peut être majoré d'aides à identifier (logement social). Le Conseil donne son accord à l'étude d'un petit projet d'extension (25 à 30 m² pour 30 000 €) à identifier avec le CAUE (qui avait fait un projet d'extension il y a plusieurs années) à réaliser en traditionnel ou en ossature bois. Des devis sont à faire établir et une décision sera prise lors d'un prochain Conseil (vérifier aussi que la qualification de "logement social" sera maintenue).

2011 / 137 **TRAVAUX DE VOIRIE**

- Les travaux sur la voirie communale ont été réalisés conformément au budget. L'entreprise TRACYL reprendra certaines petites réparations ponctuelles à Creux. Plus généralement, on voit que le budget annuel consacré à l'entretien de la voirie communale depuis de nombreuses années (30 à 40 000 € / an) permet d'assurer partout convenablement la sécurité des usagers, globalement leur confort (mais pas toujours l'esthétique ...).

- Il conviendra sur le budget 2012 de voir si certains tronçons ponctuels ne méritent pas un traitement plus important (bicouche après reprofilage), ce qui conduirait à une planification pluriannuelle de l'ensemble du réseau, en dégagant clairement des priorités (mais sans augmentation significative de budget global déjà important pour une petite Commune...)

- Les travaux prévus sur la voirie intercommunale seront réalisés avant décembre 2011. Une identification des travaux à prévoir pour le budget 2012 est à faire pour la fin de l'année (Usage ? place du bourg ? VC1 ?)

2011 / 138 **ELAGAGE**

Deux habitants refusent de régler leur quote part de la facture d'élagage des arbres qui leur appartiennent en bord de voirie municipale, au prétexte qu'ils n'ont reçu ni devis, ni facture, et qu'ils n'ont pu participer au choix des branches élaguées.

Le Maire rappelle qu'ils avaient reçu un courrier préalable dès octobre 2010 et que l'élagage a été réalisé chez tous les riverains dont aucun autre n'a contesté.

Il verra avec le Trésorier Public la suite à donner à cette contestation.

2011 / 139 **LIGNE A GRANDE VITESSE**

Le Maire expose au Conseil le souhait du Conseil Général et de l'Agglomération de Nevers d'exprimer, à l'occasion de la procédure en cours du "débat public", leur soutien aux tracés « Ouest » et « médian » de la future ligne à Grande Vitesse, qui sont conformes aux objectifs de liaison avec Moulins et Clermont autant que Macon et Lyon. A l'inverse le tracé « Est » qui pénalise l'Auvergne n'a aucune chance d'être retenu. Quant au tracé « Ouest Sud » il coûte 1 milliard de plus et est moins favorable à RFF en terme de fréquentation de passagers, ce qui réduit sa capacité de financement propre (environ 1/3 du total) et augmente par conséquence d'environ 2 milliards la participation de l'Etat (1/3) et des collectivités locales (1/3) : ceci compliquerait encore le montage financier du projet. De plus le tracé « Ouest Sud » est moins favorable à la Nièvre et compromet son désenclavement.

Le Conseil valide ces observations et, après en avoir délibéré, émet le souhait qu'à partir des 4 scénarios appelés « Est », « Médian », « Ouest » et « Ouest Sud » (avec des variantes pour ces deux derniers entre Nevers et Lyon) :

- soit récusé le tracé « Ouest Sud » qui cumule tous les désagréments possibles (financiers, environnementaux, long en distance),
- soient retenus les tracés « Ouest » et « médian » qui mettent Nevers à 1 heure de Paris et permettent des liaisons entre la Nièvre et Moulins, Clermont-Ferrand, Macon et Lyon, désenclavant ainsi notre département.

2011 / 140 USAGES DE L'EAU

L'arrêté préfectoral concernant la limitation des usages de l'eau pris le 27 septembre 2011 place la Commune de Sougy dans la zone de « vigilance » : les usagers de Sougy sont donc invités à prendre les mesures maximales d'économie de gestion de la ressource « eau », sans pour autant que des interdictions formelles soient instituées sur certains usages (lavage véhicule, piscine, ...) à forte consommation d'eau.

2011 / 141 TRAVAUX SUR VOIRIE DEPARTEMENTALE

A la demande du Maire, M. LADRET, responsable "routes" du Conseil Général, s'est rendu sur la commune le 05/10 pour évaluer la qualité des deux routes départementales et les travaux à envisager. Il remonte de cette visite les points suivants :

- la D981 supporte un trafic de 5200 véhicules / jour (deux sens) dont 9 % de poids lourds : à priori le revêtement est satisfaisant

- la D262 supporte un trafic de 450 véhicules / jour avec moins de 5% de poids lourds. Ce trafic ne justifie en aucun cas la mise en place d'un enrobé (qu'on n'envisage qu'à partir de 1 500 véhicules / jour comme par exemple à Fleury-sur-Loire).

- un revêtement bicouche coûte 5,50 €/m² et en enrobé entre 12,50 et 16,50 €/m² (suivant l'état des bordures).

- dans le cas de la D262, la programmation du programme triennal (2012/13/14) est en cours et sera finalisée fin 2011 (information disponible vers le 10/12). Il est actuellement prévu d'inscrire la D262 à Sougy au programme de 2014 (sauf anticipation d'un an très improbable, ou retard d'un an, malheureusement possible...)

Les travaux prévoient un reprofilage en grave – bitume, une couche de liaison et un revêtement bicouche (de bonne qualité !)

- pour information : le revêtement en enrobé du raccordement de la Départementale 981 au bourg de Druy a été réalisé par la Communauté de Communes « Fil de Loire » (route communale de statut "intercommunal") : compte tenu du très faible trafic (inférieur à la D262 de Sougy), on peut s'interroger sur la bonne utilisation des fonds publics et de l'agent des contribuables pour une amélioration essentiellement esthétique et "de confort", mais sans effet sur la sécurité (adhérence en temps de pluie inférieur au bicouche) ni sur la protection de la chaussée.

2011 / 142 COMMISSION INTERCOMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS

La Commune de Sougy doit désigner deux délégués et deux suppléants pour participer à la Commission des Impôts Directs de la Communauté de Communes.

Le Maire propose les noms suivants (qui ne peuvent être des élus) qui figurent déjà dans la Commission :

- titulaire : M. GRANGERAI Pascal
suppléant : Mr JEULIN Charles
- titulaire : M. GIRARD Pierre
suppléant : Mr CHAIZY Gérard

Le Conseil valide cette proposition et mandate le Maire pour annoncer ce choix aux intéressés.

2011 / 143 LITIGE CHEVASSON / COULON

Le Maire fait part au Conseil d'un courrier reçu du fils de M. CHEVASSON, concernant le litige qui s'est développé avec Mme COULON, et de la réponse qu'il lui a faite : il lui a rappelé le caractère contestable de ses affirmations, ainsi que le récent jugement du Tribunal condamnant Mr CHEVASSON à une amende et une mise à l'épreuve.

2011 / 144 **TERRAIN LAURENT**

Le Maire fait part d'un courrier de Mr SERGENT demandant des informations sur les terrains appartenant à Mr LAURENT, ainsi que sur la « PVR ». Le Maire lui a fourni les informations et documents demandés et lui a confirmé que le raccordement éventuel de ces terrains aux réseaux devra être précédé du règlement préalable des sommes dues à la Commune dans le cadre de l'accord amiable négocié avec ses deux voisins.

2011 / 145 **PARC EOLIEN**

Le Groupe VALECO a proposé à la Commune d'étudier l'installation d'un parc éolien sur son territoire. Le Maire fait état au Conseil de son avis personnel sur cette forme d'énergie "renouvelable", à laquelle il se déclare très hostile (contrairement à la biomasse au photovoltaïque ou au géothermique). Il s'agit d'un double hérésie économique et écologique :

- les installations éoliennes terrestres fonctionnent à 1/3 temps, le vent étant souvent insuffisant (1/3 temps) ou excessif (1/3). D'où une rentabilité très faible des investissements réalisés
- la fourniture discontinue d'énergie conduit à la nécessité d'installer des productions de remplacement pendant les 2/3 temps, qui ne peuvent être que thermiques (charbon, fuel, gaz), pour être mobilisables instantanément, d'où un bilan d'émission de CO2 totalement contraire aux objectifs nationaux
- les coûts de construction sont très élevés (masses importantes à grande hauteur et efforts mécaniques volumineux des pales sur les supports et les fondations)
- les coûts d'entretien et de déconstruction sont très importants
- le courant produit est très cher (quatre fois le prix du nucléaire), subventionné par les consommateurs d'EDF.

Le Conseil décide de ne pas donner suite à la proposition du Groupe VALECO.

2011 / 146 **FESTI SOUGY**

La fête du 8 juillet organisée par Festi'Sougy a été une réussite (250 couverts) et l'Association a réalisé un bénéfice de 1000 €.

Festi'Sougy organise un dîner choucroute le 29 octobre et un Noël pour les enfants le 17 décembre dans l'après-midi.

2011 / 147 **SCI LE BOURG**

Mr VANDERSCHULDEN a demandé à la Commune des informations sur l'état des biens appartenant à la SCI le Bourg. Le Maire lui a fait part du manque d'entretien constaté et lui a demandé d'obtenir de son locataire la suppression du stockage de lisier de cheval au centre bourg, qui porte atteinte à l'environnement de la Commune et peut entraîner des risques pour la salubrité du voisinage.

2011 / 148 **ANALYSES EAU / SIAEPA**

Le Maire informe le Conseil de la bonne qualité de l'eau distribuée par le SIAEPA qui respecte les limites ou références du code de la santé publique

Il donne quelques informations sur l'activité du SIAEPA :

- 1 857 habitants alimentés dans 6 Communes
- 1 213 abonnés consommant en moyenne 87 m³ /an (95 en 2009)
- 215 000 m³ produits dont 162 000 vendus et 47 000 perdus
- 95 kms de réseau avec un rendement de 78 %

2011 / 149 SUBVENTIONS CLUBS SPORTIFS

Le Maire informe le Conseil de la ventilation des subventions attribuées aux différents clubs du canton (tous de La Machine ou St-Léger, sauf le club de foot de Druy). Aucun club de Sougy n'est bénéficiaire car une des conditions est d'avoir des licenciés ...

2011 / 150 CITOYENNETE FRANÇAISE

Mme Natalia VIGNERON a été accueillie dans la citoyenneté française lors d'une cérémonie à la Préfecture le 5 octobre 2011. Le même jour 148 ressortissants étrangers d'une trentaine de pays ont également été accueillis.

Le conseil donne son accord pour qu'une mention spéciale soit prévue pour cet évènement à l'occasion de la célébration de vœux de 2012.

2011 / 151 COLIS CCAS

Le Maire confirme que le CCAS a mis en place une procédure de rattrapage de l'âge de 70 ans pour le bénéfice des colis distribués deux fois par an (actuellement 65 ans). Le calendrier progressera d'un an tous les 2 ans jusqu'en 2020 (année où les personnes nées en 1950 auront 70 ans).

2011 / 152 COMMISSION DE REVISION DE LA LISTE ELECTORALE

Le Maire informe le Conseil de l'accord de l'Administration pour que Mme Liliane PORADA devienne titulaire de la Commission de la liste électorale de la Commune, avec Mr René BRISSON comme suppléant.

2011 / 153 REVISION DE LA LISTE ELECTORALE

La Commission de révision de la liste électorale s'est réunie le 06 octobre pour mettre à jour les radiations à prononcer et les entrées à valider. 29 personnes ont été identifiées pour une demande de radiation. 18 personnes ont été acceptées pour figurer sur la liste. Il s'y ajoutera tous les jeunes ayant dépassé 18 ans, ainsi que les personnes qui feront une demande avant le 31 décembre 2011.

Au total le nombre d'électeurs devraient être stationnaire. Prochaine réunion prévue le 24/11/2011

2011 / 154 ASSAINISSEMENT DE MME CHEVALIER

Le Maire a informé Mme CHEVALIER de l'impossibilité dans laquelle se trouvait la Commune de participer au financement de son raccordement d'eaux usées au réseau communal (via le tronçon réalisé pour les terrains Janvier / Escribano / Laurent) et lui a conseillé de prendre l'attache du SPANC pour réaliser un assainissement individuel (fosse + épandage par lit bactérien).

Le Conseil valide cette prise de position.

2011 / 155 FEUX DE JARDIN

Le Maire demande aux conseillers de rappeler autour d'eux l'interdiction préfectorale d'effectuer des feux de jardin, du 1^{er} janvier au 31 décembre.

Il a été obligé d'intervenir à deux reprises en juin pour rappeler cette interdiction à deux habitants.

2011 / 156 POUVOIRS DE POLICE

La loi permet le transfert, en faveur du président de la Communauté de Communes, des pouvoirs de police spéciale du Maire dans trois domaines : assainissement, accueil gens du voyage, élimination des déchets.

Le Maire précise que ce transfert est sans objet pour les deux premiers points, et non souhaitable pour le troisième : il est clair que le Maire, les adjoints et les conseillers sont mieux placés que la CCSN pour identifier rapidement les infractions (avec l'aide éventuelle du SIOM) et les sanctionner immédiatement.

Le Conseil valide cette position et mandate le Maire pour informer le Président de la CCSN de son opposition au transfert à son profit des pouvoirs de police relatifs à l'élimination des déchets.

2011 / 157 CONCERT INTERCOMMUNAL

Le Conseil donne son accord à l'organisation, comme les années passées, d'un concert intercommunal dans l'église de Sougy. La date du vendredi 18 novembre est retenue. Le programme pourrait être à choisir entre jazz (nouveau groupe à trouver), musique celtique, tzigane, péruvienne ou country.

Le Maire prendra l'attache de l'OMCLD (J.-P. Plantard) pour identifier le meilleur partenaire disponible, et de Festi'Sougy (organisation logistique).

La Commune financera le concert et percevra les droits d'entrée.

2011 / 158 IAT

Le Maire informe le Conseil de la décision qu'il a prise pour la répartition de l'enveloppe « IAT » et fournit les explications sur les options retenues. (absences, manière de servir, engagement conditionnel pour le deuxième semestre pour un cantonnier ...).

2011 / 159 CONSOMMATION TERRE AGRICOLE

Une Commission Départementale de la Commission des Espaces Agricoles a été créée par la loi Deguille 2010. Cette CDCEA émettra un avis sur tous les documents de planification ou les autorisations d'urbanisme.

Pour les permis de construire, la CDCEA sera saisie par l'Agence de Nevers qui les instruit actuellement.

2011 / 160 DELIBERATIONS FISCALES

La Commune n'est pas concernée par les délibérations fiscales à prendre concernant l'impôt sur les spectacles, les compétitions sportives, les exonérations sur les trois taxes locales, la taxe d'enlèvement des ordures ménagères, la taxe d'aménagement, les exonérations de contribution économique territoriale,

2011 / 161 FLORIDIS – BIOMELEC

Le Maire rappelle que, dans le Journal du Centre du 17/12/2010, il avait été mis en cause pour avoir publiquement mis en doute la fiabilité du montage financier de FLORIDIS à la Machine et « interpellé les responsables pour leur demander si les banquiers seraient au rendez-vous dans 6 mois ». Les dirigeants avaient alors déclaré ne pas « construire sans l'aval des banques » et assuré « avoir des garanties ». Or, à ce jour (JDC du 07/10/2012), il est annoncé

que « le couple FLORIDIS –BIOMELEC divorce » ... et que « la centrale biomasse doit trouver un nouvel utilisateur de chaleur » : dont acte ... !

2011/162 ENP / MEDIATHEQUE

Le Maire donne aux conseillers les chiffres significatifs de la fréquentation à l'ENP et à la Médiathèque :

- Bibliothèque : 215 abonnés dont 161 empruntent régulièrement des ouvrages.
 - ENP : 150 personnes initiées à l'informatique depuis l'année 2007. La fréquentation reste stable (20 personnes par semaine) et porte sur des demandeurs d'emploi, des jeunes, des personnes âgées, des touristes de passage, des résidents secondaires.
- A noter aussi des formations (AGAI, Pôle Emploi, Sables Roses).

2011 / 163 RENDEZ VOUS PRESIDENT CONSEIL GENERAL DE LA NIEVRE

Le Maire a pris rendez-vous avec le Président du Conseil Général le 18 octobre.

Au programme : participation ELODIE, partenariat ENP/Cyberbase, pylône Carnat, tourisme, déviation St Léger, A77, ligne à Grande Vitesse, ...

2011 / 164 INCIVILITES DE JEUNES

Le courrier du Maire du 16 juin à trois parents d'enfants un peu turbulents semble porter ses fruits. Un des parents est venu en Mairie. Les incivilités constatées ces derniers mois semblent se résorber.

2011 / 165 CENTRE SOCIAL ST-LEGER

Il paraît intéressant de prendre contact avec le Centre Social de St-Léger-des-Vignes, dont les services offerts sont assez variés, et qui paraît être dynamique. Ses prestations pourraient compléter utilement celle du Centre Socio Culturel des Platanes, et il semble que des familles de Sougy le fréquentent et en sont satisfaites.

QUESTIONS DIVERSES

- Installation du nouvel évêque de Nevers le 23.10.2011
- Contrat CAF : dossier du nouveau contrat en cours de constitution
- Dératisation : les dates d'intervention prévues sont le 20 octobre 2011, le 21 février 2012 et le 13 juin 2012.
- Abattages rituels : aucune suite à donner à la pétition à adresser au Ministre de l'Agriculture.
- Machine à affranchir : on arrête l'abonnement (finalement coûteux) et on revient aux timbres.
- Candidature M. BRISSE : pas de recrutement possible
- Nouvelle mare au Grand Vivier chez M.M PIGNOT : autorisation de la DDT obtenue, confirmée par l'accord du Maire
- Primaires citoyennes : élections à la Machine. La Commune n'a pas fourni la liste électorale dont elle ne dispose pas en format informatique.
- Démonstration rugby : l'Ecole de Rugby de St-Léger fera une présentation le samedi 29 octobre à 14h30 sur le terrain municipal situé derrière le Multiservices / restaurant.
- Terrain foot : pendant la mise en sommeil du RSS durant la saison 2011/2012, accord du Conseil pour que le SNID l'utilise. Mais préciser les conditions (petite location ? vestiaire ? salle / cuisine / bar ?)

- Impayé EDF : à voir le cas familial signalé en CCAS si nécessaire (à priori non).
- Atelier « mémoire » : diriger les seniors intéressés vers le Centre Socio Culturel des Platanes, qui mettra prochainement en place à Decize un atelier « Pack Eureka » avec une animatrice spécialisée.
- Information contraception et prévention IVG : renseignements à obtenir auprès du Bureau Information Jeunesses au 03.45.52.50.01 (semaine d'information du 17 au 21 octobre).
- Dépistage cancer du sein : sensibilisation à faire par chacun dans son environnement (affiche Mairie).
- Chêne de Toulon : il pourrait être répertorié à l'inventaire des arbres remarquables.
- Voisinage ROY / BLANCHARD (musique) : en voie d'apaisement
- Contribuable hollandais modèle : il a réclamé l'aide de la secrétaire de Mairie (adressage) pour payer ses factures "à temps" : bravo pour ce civisme "européen"...
- Château de Rosières : après le surenchérissement de 10 % dans les 10 jours de l'adjudication par un acquéreur "des îles" (?), une nouvelle vente aux enchères aura lieu le 6 décembre 2011 au Tribunal.
- Site Internet : il a été inaccessible pendant au moins 1 mois (malentendu et retard de paiement avec l'hébergeur du nom de domaine). Le transfert via Iti Conseil a été réalisé et le site devrait être de nouveau accessible dans les jours qui viennent.
- Sable Club équestre : il a été approvisionné et étalé (50 % Club, 50 % Commune) et c'est la dernière intervention de la Commune sur la carrière.
- Cage pour attraper les chats "intrus" : disponible auprès du 1^{er} Adjoint.
- Journal « Petit Monde de Sougy » : le N° 47 est sorti en juillet ; il reprend le détail des budgets de fonctionnement et d'investissement.
- Défibrillateur : il a été installé sur le mur de l'ELF (à l'entrée) ; une réunion "d'inauguration" inter-associations est à prévoir ; affichage à prévoir des personnes qui ont suivi le stage de secourisme (à côté du défibrillateur et en Mairie)
- Réveil Sportif Sougyçois : la mise en sommeil du Club a été décidée pour toute la saison 2011 / 2012, son Président ayant démissionné.
- Camosine : la demande de subvention est de 0,25 ‰ du budget primitif, soit environ 1500 € ...! à revoir avec le budget 2012, mais c'est beaucoup plus que le niveau de 2011...

Rien ne restant à l'ordre du jour, Monsieur le Maire déclare la session close.

Délibéré en séance, les jours et an susdits.

La séance est levée à vingt-trois heures cinquante.

Délibérations numérotées 2011 / 122 à 2011 / 165

Mr GAUTHERON François

Mr OYON Jean-Louis

Mr DAIGNOT Bernard

Mlle BLASZCZYK Josiane

Mr DESMARD Olivier

Mme BLOT Séverine

Mr ROBIN Jean-Luc

Mr MILLEROT Emmanuel

Mme PICARD Sylvie